



Parc de la Rivière-des-Mille-Îles

**Normes du camp de jour**

**Guide à l'attention des parents**

Été 2023



## Table des matières

Objectif du document.....	3
Protocole d'accueil et de départ des enfants .....	3
Procédure d'accueil.....	3
Procédure de départ.....	3
Déroulement du camp de jour.....	5
Capacité et modalités d'inscription.....	5
Horaire du camp de jour .....	5
Animation journalière (activités) .....	6
Modification des activités journalières .....	6
Règlements du camp de jour et procédures .....	7
Manipulation sécuritaire de la canne à pêche .....	7
Informations aux parents.....	8
Informations relatives aux enfants .....	8
Trousse du campeur .....	9
Décharge parentale.....	10



## Objectif du document

Le présent document a pour but de résumer et de clarifier les principales normes appliquées dans le cadre du camp de jour « Aventuriers de nature » pour l'été 2023 afin que celui-ci se déroule de façon sécuritaire et plaisante. Il est le résultat de la synthèse des normes de l'Association des camps du Québec (ACQ) et du département de programmation et de service à la clientèle du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles. Il reflète également la réalité du Parc et les enjeux qui sont les siens.

Vous devez en prendre connaissance avant le début de la fréquentation au camp et signer la décharge à la dernière page. Cette décharge est obligatoire pour tous les parents et doit être rapportée au camp le lundi matin de la première semaine de camp de l'enfant pour que celui-ci soit admis. Si votre enfant est présent plusieurs semaines, un seul formulaire à la première semaine est nécessaire. Une fratrie peut également être inscrite sur un seul formulaire. Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles se réserve le droit de refuser tout campeur si ses parents n'ont pas lu et compris le document ainsi que signé et rapporté la feuille à cet effet.

## Protocole d'accueil et de départ des enfants

Les consignes et procédures détaillées dans les prochaines lignes visent à garantir un accueil et un départ sécuritaire et personnalisé pour l'ensemble des parents et des campeurs du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles.

### Procédure d'accueil

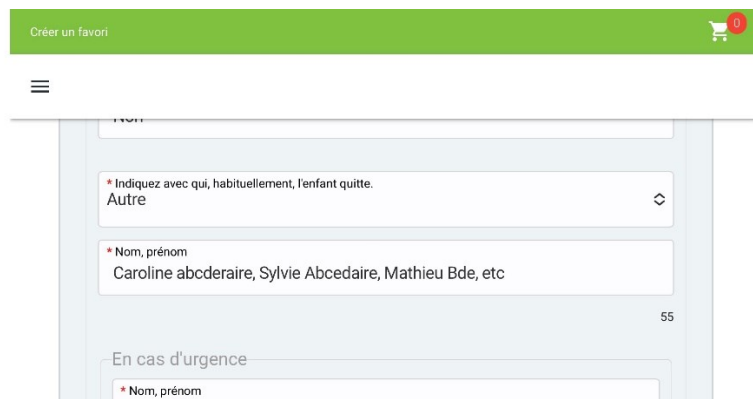
- L'accueil du camp de jour se fait par la porte de côté du camp de jour, situé sur la rue de l'île Gagnon. Nous vous demandons de laisser votre voiture dans le stationnement principal et de prendre le chemin à gauche du bâtiment lorsque vous lui faites face.
- Présentez-vous à la table d'accueil à l'entrée de la salle de service de garde, un membre du personnel d'animation sera présent pour vous accueillir. Vous devez y présenter une pièce d'identité avec photo et signer la feuille de présence pour confirmer l'arrivée de votre enfant.
- Votre enfant pourra alors débiter sa journée avec nous.

### Procédure de départ

#### Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde :

- En fin de journée, entre 15h45 et 16h, nous demandons aux parents de se rendre sur le site du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, à l'arrière du Centre d'exploration. Les enfants seront avec leur animateur.trice de camp de jour.

- Localisez le groupe de votre enfant et allez à la rencontre de son animateur-trice. Vous devez lui présenter une pièce d'identité avec photo et signer la feuille de départ avant de quitter avec votre enfant.
  - o Assurez-vous de lister toutes personnes autorisées à quitter avec votre enfant dans son profil membre sur notre plateforme d'inscription Sport-Plus (<https://www.sport-plus-online.com/prmsmvc/Home/Connexion>) **au plus tard à midi le dimanche précédent** le début du camp. Dans la section *Quitte avec*, sélectionnez *Autre* et ajoutez les noms de toutes personnes autorisées à venir récupérer votre enfant dans la case qui apparaît. Si vous avez plusieurs enfants qui fréquentent le camp de jour, veuillez faire les ajouts pour chaque enfant.



The screenshot shows a web interface with a green header bar containing the text "Créer un favori" and a shopping cart icon with a red notification bubble. Below the header is a hamburger menu icon. The main content area is a light blue form with several input fields. The first field is a dropdown menu with the placeholder text "\* Indiquez avec qui, habituellement, l'enfant quitte." and the selected option "Autre". The second field is a text input with the placeholder text "\* Nom, prénom" and the example text "Caroline abcdeiraire, Sylvie Abcedaire, Mathieu Bde, etc". To the right of this field is a small "55" icon. Below these fields is a section titled "En cas d'urgence" with a sub-field for "\* Nom, prénom".

#### Si votre enfant est inscrit au service de garde :

- Le départ se fait par la porte de côté du camp de jour, situé sur la rue de l'île Gagnon. Nous vous demandons de vous présenter entre 16h15 et 18h pour récupérer votre enfant.
- Un membre du personnel d'animation est posté à la table d'accueil du camp de jour pour recevoir les parents. Vous devez présenter une pièce d'identité avec photo et signer la feuille de départ avant de quitter avec votre enfant.
  - o Assurez-vous de lister toutes personnes autorisées à quitter avec votre enfant dans son profil membre sur notre plateforme d'inscription Sport-Plus (<https://www.sport-plus-online.com/prmsmvc/Home/Connexion>) **au plus tard à midi le dimanche précédent** le début du camp. Dans la section *Quitte avec*, sélectionnez *Autre* et ajoutez les noms de toutes personnes autorisées à venir récupérer votre enfant dans la case qui apparaît. Si vous avez plusieurs enfants qui fréquentent le camp de jour, veuillez faire les ajouts pour chaque enfant.



## Déroulement du camp de jour

### Capacité et modalités d'inscription

Les parents qui souhaitent encore procéder à des inscriptions pour les camps de jour, en fonction des places disponibles, ont jusqu'au jeudi minuit précédant la semaine de camp de jour choisie pour inscrire leur enfant. Par exemple, pour la semaine débutant le 26 juin, les parents ont jusqu'au 22 juin à minuit pour procéder à l'inscription de leur enfant.

Aucune inscription tardive n'est acceptée, que ce soit par courriel, par téléphone ou en personne. Les seules inscriptions permises au cours de la semaine de camp sont celles pour le service de garde. L'inscription au service de garde peut se faire en amont en écrivant un courriel au [mtasse@eco-nature.ca](mailto:mtasse@eco-nature.ca). Si le service de garde est utilisé sans inscription, le montant sera facturé sur la carte de crédit au dossier de l'enfant.

### Horaire du camp de jour

Le camp de jour a lieu de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi, et le service de garde, de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h, pour la même période.

### Respect des horaires : une condition d'admission au camp

**Nous vous demandons de bien respecter l'horaire du camp de jour dans le cas où votre enfant n'est pas inscrit au service de garde.** L'arrivée des enfants peut avoir lieu entre 8h45 et 9h15 tous les matins. Si votre enfant arrive au camp de jour avant 8h45, le service de garde à la journée est automatiquement facturé. Au-delà de 9h15, les groupes de camp de jour sont libres de quitter pour leurs activités et, par conséquent, le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles se réserve le droit de refuser votre enfant pour la journée. Advenant le cas où la file d'attente s'étend au-delà de 9h15, votre enfant serait admis sans problème. Pour des raisons de sécurité et puisque les groupes de camp de jour sont amenés à faire des activités sur la rivière au courant de la journée, il n'est pas possible pour les parents de venir chercher leur enfant avant 15h45.

### Départ hâtif pour rendez-vous médicaux et autres

Dans le cas où votre enfant a un rendez-vous médical au cours de la journée ou qu'il doit s'absenter momentanément pour toute autre raison, chaque cas sera traité de façon individuelle. Cependant, il est du devoir du parent d'aviser l'animatrice de son enfant ou la coordonnatrice du camp de jour ([mtasse@eco-nature.ca](mailto:mtasse@eco-nature.ca)) au moins 48 heures à l'avance de la situation. Dans le cas où un parent vient chercher son enfant en cours de journée sans avoir averti l'animatrice ou la coordonnatrice du camp de jour, nous ne pouvons garantir que votre enfant sera sur place.



### Arrivée de l'enfant en cours de journée

Dans le cas où aucun représentant du camp de jour n'aurait été averti et qu'un enfant arrive en cours de journée, le Parc se réserve le droit de refuser l'accès au camp de jour pour le campeur selon les activités de la journée et les disponibilités de l'équipe d'animation. Dans le cas où un enfant peut réintégrer son groupe en cours de journée, l'heure d'arrivée doit être entendue entre le parent et l'équipe du camp de jour afin de s'assurer que quelqu'un est disponible pour recevoir le campeur.

### Animation journalière (activités)

Les camps de jours dédiés à la clientèle des enfants de 6 à 8 ans peuvent participer à des activités nautiques en rabaska. Des activités nautiques, en canot, en kayak double et en rabaska, sont prévues pour les 9-11 ans et les 12-14 ans. D'autres embarcations pourraient être utilisées (ex : pédalos).

Une expédition à vélo hebdomadaire a également lieu pour certaines thématiques de 9-11 ans et des 12-14 ans. Ainsi, les 9-11 ans participant à la thématique **En route pour l'aventure** font une journée de vélo tous les **mardis**, reportée au **jeudi** en cas de pluie. Les jeunes inscrits à la thématique des 12-14 ans **La grande expédition** font quant à eux une journée de vélo les **mercredis**, reportée au **vendredi** en cas de pluie. Veuillez noter que cette expédition à vélo est d'une durée **d'une journée complète**. Des vélos sont fournis par le Parc, à moins que votre enfant ne préfère avoir son propre vélo. Nous suggérons aux campeurs d'avoir leur propre casque de vélo. Le Parc dispose néanmoins de casques disponibles pour le prêt.

Si votre enfant ne pouvait participer à la journée à vélo et que les groupes des autres thématiques du même âge sont pleins, il ne pourra être transféré dans un autre groupe et doit malheureusement demeurer à la maison pour la journée. La journée manquée n'est pas remboursable.

### Modification des activités journalières

L'équipe du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles se réserve le droit de modifier ou adapter les activités journalières, et ce, sans préavis lorsque la situation l'exige. Il peut arriver, par exemple, que l'animateur ou la direction modifie l'ordre ou la nature des activités à l'intérieur des plages horaires du camp de jour pour des raisons hors de leur contrôle, et ce, sans affecter la durée ou la qualité des services. Notez que, dans certaines situations, les activités pourraient être animés dans nos locaux intérieurs si nous considérons que la santé ou la sécurité de votre enfant, de celles de ses camarades ou de nos animateurs pourraient être compromises à l'extérieur. Aucune indemnisation ne sera accordée pour des modifications ponctuelles puisque les campeurs

reçoivent tout de même un service d'animation et de supervision adéquat n'affectant pas la durée journalière du service prévu au contrat. Nous vous remercions de votre confiance.

## Règlements du camp de jour et procédures

Pour des raisons de sécurité, nous demandons aux enfants de suivre à la lettre les consignes suivantes :

- Respecter les animateurs et les autres membres du personnel du parc ;
- Respecter les autres campeurs ;
- Respecter le matériel du Parc ;
- Respecter l'environnement du Parc ;
- Avoir du plaisir!

Dans le cas où un campeur ne respecte pas un ou plusieurs des règlements fixés par l'équipe de la programmation, des mesures évolutives sont mises en place (avertissement, rencontre avec le parent, etc.). Cependant, chaque cas est unique.

Le Parc se réserve le droit de suspendre momentanément l'inscription d'un campeur ou de renvoyer pour la saison un campeur qui ferait preuve d'un des comportements suivants :

- Propos violents, inappropriés, haineux ou discriminatoires ;
- Comportement violent à l'égard d'un campeur ou d'un membre du personnel du Parc ;
- Comportement mettant en péril la sécurité du campeur, des autres campeurs ou d'un animateur.

Ceci ne constitue pas un énoncé exhaustif des causes de suspension ou de renvoi.

Dans le cas d'une suspension momentanée de l'enfant, aucun remboursement n'est effectué. Si un enfant devait être renvoyé à la maison pour l'ensemble de la saison estivale, les semaines qui n'ont pas été entamées sont remboursées.

### Manipulation sécuritaire de la canne à pêche

Notre camp de jour offre plusieurs activités de pêche, variant de l'initiation à la pratique régulière selon la thématique. Afin de garantir la sécurité de tous les participants, nous appliquons des règlements stricts. Un manquement à ces règlements peut entraîner un retrait de l'enfant de l'activité de pêche.





## Informations aux parents

### Disponibilités de la coordonnatrice du camp pour répondre aux questions

Pour toute question supplémentaire concernant le camp de jour, le personnel d'encadrement du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles se fera un plaisir de vous répondre. Cependant, comme il doit à la fois être présent sur le terrain et dans les bureaux administratifs, des délais de réponse peuvent avoir lieu. Pour toute question, vous pouvez contacter le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles par courriel à [mtasse@eco-nature.ca](mailto:mtasse@eco-nature.ca) ou par téléphone au 450-622-1020. Notre personnel s'assurera de transférer votre appel à la bonne ressource.

### Informations relatives aux enfants

L'équipe de programmation et d'animation compte sur votre aide et votre transparence! Il est nécessaire pour notre équipe de **connaître l'état de santé et les besoins particuliers** de votre enfant et d'être mis au courant en cas de changement relatif à son état de santé. Ces informations permettent au personnel d'animation de faire des interventions appropriées auprès de votre enfant ou de moduler ses interventions en fonction des changements dans l'état de santé des campeurs.

Nous vous demandons donc de mettre à jour la fiche médicale de votre enfant **au plus tard le jeudi précédent la semaine de camp de jour de votre enfant**. Nous vous demandons également de bien vouloir mettre à jour les numéros à contacter en cas d'urgence ainsi que la liste des personnes autorisées à venir chercher votre enfant en cas d'urgence. Ces informations sont confidentielles et uniquement utilisées par le personnel de camp de jour. Si l'état de santé de votre enfant change en cours d'été, nous vous demandons de nous en aviser le plus rapidement possible.

Enfin, afin de vous assurer de recevoir votre relevé 24, assurerez-vous de bien indiquer votre numéro d'assurance sociale ainsi que vos coordonnées complètes dans votre compte Sport-Plus. Ces données ne sont pas accessibles aux animateurs.





## Trousse du campeur

Nous vous demandons de fournir le matériel régulier de camp, bien identifié :

- Sac à dos
- Casquette
- Souliers fermés (pas de sandales)
- Costume de bain
- Serviette
- Vêtements de rechange
- Vêtements adaptés aux conditions environnementales (ex. un manteau en cas de pluie légère)
- Chasse-moustiques
- Crème solaire
- Une veste de flottaison individuelle pour votre enfant si vous en possédez une.
- Couvre-visage (facultatif)

En ce qui a trait au repas de votre enfant, nous vous demandons :

- Un lunch froid ou dans un thermos (aucun accès aux fours à micro-ondes ou aux réfrigérateurs)
- Deux collations (une en matinée et une en après-midi)
- Une ou deux bouteilles d'eau (dont une congelée pouvant servir de Ice-Pack)
- Du jus
- Aucune noix ou arachide

Enfin, le Parc compte sur votre collaboration pour que votre enfant n'apporte aucun effet personnel ou de valeur au camp. Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles ne peut être tenu responsable en cas de perte, de bris ou de vol. De plus, la circulation d'objets personnels non autorisés pourrait entraîner leur confiscation immédiate par le personnel d'animation.



## Décharge parentale

Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles met tout en œuvre pour que le camp de jour puisse avoir lieu dans les conditions les plus sécuritaires qui soient.

En signant la présente décharge, je \_\_\_\_\_, parent de  
\_\_\_\_\_ déclare :

- Avoir lu et compris la documentation associée au camp de jour ;
- Avoir posé les questions nécessaires pour obtenir toute l'information nécessaire ;
- Que la fiche médicale de mon enfant ainsi que la liste des numéros d'urgence sont complètes et à jour ;
- Comprendre que le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles a tout mis en œuvre pour assurer un camp de jour sécuritaire ;
- Avoir inscrit mon enfant au camp de jour du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles en toute connaissance de cause.

\_\_\_\_\_  
Nom du parent en lettres moulées

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date